

COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER

NOTE DE SYNTHÈSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Dans un contexte externe marqué par le dénouement du BREXIT, de renchérissement des consommations externes, pour les fluides en particulier, de taux relativement attractifs sur les marchés financiers et d'un retour progressif de l'inflation mais de nouvelles mesures touchant à la fiscalité directe locale avec la disparition quasi complète de la taxe d'habitation, la Commune poursuit son engagement pour favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire avec une politique ambitieuse d'investissements. La maîtrise de ses ressources demeure un pilier de l'action publique.

Les actions sont orientées tant dans le domaine de la proximité pour les habitants que sur la rénovation, l'embellissement et la restructuration des équipements de la commune.

Le processus budgétaire fin juin s'appuie sur 3 phases :

1. Le compte administratif : la gestion de la commune est historiquement saine et s'appuie sur une maîtrise des dépenses combinée à une recherche permanente de nouvelles recettes, spécifiquement sur les emplois longs ; les équilibres comptables sont respectés dans la perspective de pressions continues sur les ressources. Les masses budgétaires sont de 72 Millions d'Euros en fonctionnement et de 28 Millions d'Euros en investissement.
2. Le budget supplémentaire correspond essentiellement à l'intégration des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2019 sur les comptes 2020.
3. La décision modificative adapte naturellement les crédits votés au budget primitif. En ajustant les crédits votés selon la vie de la collectivité

1. Le compte administratif 2019

Le compte administratif s'inscrit dans la lignée des comptes administratifs de la Commune dans le respect des orientations de la mandature :

- Garantir la modération fiscale avec des taux de fiscalité directe locale qui ne changent toujours pas.
- Pas d'augmentation sur le taux de taxe d'habitation
Pas d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties
Pas d'augmentation sur le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement. Avec une progression de +2% entre 2018 et 2019, la Commune maîtrise ses dépenses de fonctionnement, stabilise la masse salariale et réduit ses charges financières tout en préservant la mise en oeuvre des politiques publiques.
- Préserver les équilibres financiers en capitalisant sur la capacité d'auto financement. La Commune se situe à 13.6 Millions d'Euros d'autofinancement.
- Cette capacité d'autofinancement reste élevée bien qu'elle soit impactée par les transferts de compétence imposés par la loi Notre, les transferts de compétence des services de l'Etat que partiellement compensés, les concours étatiques sous la forme de dotations ou évolutions fiscales affectant les recettes de la commune
- Investir au profit de la modernisation, l'attractivité et le rayonnement de la Commune. Stable, à près de 12.5 Millions d'Euros, les « gros » investissements le réaménagement des abords du Boulevard Sainte Beuve, la rénovation des trottoirs et allées, la création d'une aire multi sports, la fin des travaux du Palais des Sports, la promenade des remparts ou encore les aménagements de l'hyper centre ville.

- Se désendetter. A un peu plus de 55.4 Millions d'Euros, la dette diminue de plus de 4.6 M d'Euros pour couvrir l'investissement. La capacité de désendettement demeure sous le cap positif des 6 années.

2. Le budget supplémentaire

- Le budget supplémentaire représente un volume de 15.2 Millions d'Euros sur le Budget Principal et constitue une étape budgétaire technique qui est fondée sur :
- Le traitement des restes à réaliser de 2019 comptabilisés dans la phase opérations de fin d'exercice.
- Les opérations techniques d'ajustement courant de crédits
- L'Affectation des résultats essentiellement en excédent de fonctionnement reporté ou en couverture du besoin de financement en investissement. Globalement l'ensemble des excédents dégagés sont ventilés pour 1.3 Millions d'Euros en excédent de fonctionnement reporté et 11 Millions d'Euros en couverture du besoin de financement en investissement.

-

3 La décision modificative

- Les ajustements classiques de crédit, au travers du premier mouvement annuel, selon la vie économique de la collectivité